

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, codes 36 et 43

Hebdos régionaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord

**La commission d'enquête invite les citoyens à s'exprimer
sur le projet de ligne à 735 kV
entre les postes Micoua et du Saguenay**

Québec, le 12 février 2019 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tiendra la deuxième partie de l'audience publique sur le *Projet de ligne à 735 kV entre les postes Micoua et du Saguenay* par Hydro-Québec à compter du **mardi 26 février 2019 à 19 h** et invite la population à y assister à Jonquière et à la salle satellite de Baie-Comeau. À cette occasion, les commissaires entendront les citoyens, les municipalités, les organismes et les groupes qui viendront présenter leur mémoire, leurs opinions verbales et leurs suggestions.

Les séances publiques se poursuivront les jours suivants selon les besoins du public et de la commission. Elles seront retransmises en direct en mode vidéo dans le site Web du BAPE à l'adresse : www.bape.gouv.qc.ca.

VILLE DE SAGUENAY

DATE : À compter du mardi 26 février 2019

HEURE : 19 h

ENDROIT : Hôtel Delta Saguenay, salle Chomina
2675, boulevard du Royaume
Jonquière

Salle satellite

Hôtel Travelodge, salle Princesse
285, boulevard la Salle
Baie-Comeau



Comment rédiger un mémoire ?

Un mémoire est un document servant à exposer des opinions ou des préoccupations sur un sujet précis. Il permet de développer et de préciser les arguments qui soutiennent cette opinion.

En règle générale, un mémoire comprend les éléments suivants : une courte présentation de la personne, du groupe, de l'organisme ou de la municipalité qui soumet le mémoire, une brève explication de l'intérêt porté au projet, des opinions sur l'ensemble du projet, les préoccupations liées au projet et, le cas échéant, les suggestions et les commentaires susceptibles d'améliorer le projet. Ceux et celles qui décident de ne pas rédiger un mémoire peuvent exprimer leur opinion verbalement au cours de l'audience publique. Une présentation verbale peut être développée de la même façon qu'un mémoire.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la rubrique *Participer à une audience publique* dans le site Web du BAPE, au www.bape.gouv.qc.ca, sous l'onglet « **Comment participer** ».

Comment présenter un mémoire ?

Afin d'assurer une bonne planification du déroulement des séances publiques de l'audience, toute personne qui désire présenter un mémoire ou s'exprimer verbalement au cours de l'audience est invitée à en informer la coordonnatrice du secrétariat de la commission, M^{me} Caroline Cloutier.

Afin que la commission puisse en prendre connaissance avant la séance publique, le mémoire, bien identifié au projet, devra être transmis **au plus tard le jeudi 21 février 2019 à midi** en utilisant le formulaire en ligne **Dépôt de mémoire**, ou par la poste, au 575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10, Québec (Québec) G1R 6A6, à l'attention de M^{me} Caroline Cloutier.

Les personnes désirant transmettre leur mémoire par courrier électronique pourront l'adresser à **ligne-micoua-saguenay@bape.gouv.qc.ca**. Par souci de protection des renseignements personnels, nous vous demandons de fournir vos coordonnées sur une page distincte.

Un mémoire transmis sans ces renseignements ne pourra être considéré par la commission. Conformément à la loi, le BAPE veille à la protection des renseignements personnels obtenus. Les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leurs présentations devant la commission et seront ensuite diffusés dans le site Web du BAPE.

Où consulter la documentation sur le projet ?

Le Registre des évaluations environnementales, sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, rend accessible, en format électronique, les documents relatifs au projet en examen à l'adresse **www.ree.environnement.gouv.qc.ca**. Ces documents sont également disponibles en version imprimée dans les centres de consultation régionaux et au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement mentionnés ci-dessous.

- Bibliothèque municipale Alice-Lane, 6, avenue Radisson, Baie-Comeau,
- Bibliothèque de Jonquière, 2480, rue Saint-Dominique, Ville de Saguenay,
- BAPE, Édifice Lomer-Gouin, 575, rue Jacques Parizeau, bureau 2.10, Québec.

Les documents qui s'ajouteront dans le cadre de l'enquête et de l'audience publique pourront être consultés dans le site Web du BAPE à l'adresse : **www.bape.gouv.qc.ca**, et en version imprimée seulement au bureau du BAPE à Québec.

Les transcriptions des séances de la première partie de l'audience sont aussi disponibles dans le site Web du BAPE ainsi que la webdiffusion en différé de ces séances. Elles le demeureront jusqu'à un mois après la fin du mandat.

La participation du public est essentielle !

La participation du public est essentielle pour la commission d'enquête. Elle permet d'entendre les arguments, les opinions et les suggestions des participants avant la rédaction du rapport qui sera remis au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette, au plus tard le 20 mai 2019.

Les personnes qui désirent obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec M^{me} Caroline Cloutier, coordonnatrice du secrétariat de la commission au 418 643-7447 poste 432 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : **ligne-micoua-saguenay@bape.gouv.qc.ca**.

Source : Luc Nolet
Conseiller en communication
418 643-7447, poste 535 ou 1 800 463-4732
ligne-micoua-saguenay@bape.gouv.qc.ca